



Photo: Belga

La semaine dernière, Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement en Communauté française, a rencontré des syndicats d'enseignants et des responsables de l'école. A l'ordre du jour: les mesures envisagées pour faire des économies dans l'enseignement. Si l'on simplifie l'extrême les choses, on peut résumer le programme proposé: plus d'heures de cours pour les enseignants et un départ « en retraite » à 58 ans au lieu de 55 ans. Evidemment, dit la ministre, ce ne sont que des pistes. Mais évidemment, les syndicats ont déjà vivement réagi. Il y aura un arrêt de travail dans les écoles ce jeudi.

Depuis la rencontre de mercredi dernier, il y a des tensions entre la ministre Simonet et les syndicats. Pour calmer un peu les choses, les responsables politiques de la Communauté française ont déclaré que les mesures envisagées l'avaient été par tous les partis de la majorité: le CDH mais aussi le PS et Ecolo. Ils ont insisté aussi sur ceci: les mesures ne sont que des pistes. Rien n'est encore décidé. Des pistes donc et rien de plus. Seulement voilà, l'enseignement est un secteur « sensible ». Mais la ligne est donnée: il faudra faire des économies. Le budget de la Communauté française est en déficit. Et l'enseignement, c'est 2/3 du budget de la Communauté française. Voici quelques-unes de ces pistes qui provoquent le mécontentement des enseignants.

Les horaires plus lourds

Un enseignant à temps plein ne donne pas 38 heures de cours par semaine. En plus du travail dans ses classes, il a des préparations, des corrections, des réunions. Dans l'enseignement maternel, l'horaire complet varie de 24 à 26 périodes de cours par semaine. Dans le primaire et le secondaire inférieur, l'horaire complet varie de 22 à 24 périodes. Dans l'enseignement secondaire, c'est de 20 à 22. La piste est de mettre tous les enseignants au maximum prévu: 26 dans le maternel; 24 dans le primaire et le secondaire inférieur et 22 dans le supérieur. On diminue ainsi le nombre d'enseignants. On a donc moins de salaires à payer. Selon le ministre de l'enseignement, la Communauté française économiserait ainsi 16 millions d'euros en 2010 et 48 millions d'euros en 2011.

La pension plus tard

Une autre mesure envisagée qui fait « mal » aux enseignants : « la pré-pension ». Aujourd'hui, les enseignants peuvent partir à 55 ans sans perdre trop de revenus. Ils le pourront encore jusqu'en 2011. Mais après 2011, cet accord pourrait être revu. On envisage de faire travailler les profs plus longtemps. Peut-être jusqu'à 58 ans, comme en Flandre.

Les pistes prévues ne touchent pas seulement aux conditions de travail des enseignants. Elles touchent aussi au fonctionnement général de l'école. Par exemple, la Communauté française avait prévu une aide financière pour que les enfants des familles en difficulté financière puissent participer à des classes de dépense. Il n'y aura pas de budget pour cette aide. Il y aura une économie de 1 million d'euros.

Pas d'aide supplémentaire non plus pour les transports. Pour les élèves de moins de 12 ans, les trams et les bus sont gratuits. Les élèves de 12 à 24 ans paient la moitié du tarif. Il était prévu d'accorder les mêmes avantages aux élèves qui prennent le train. On ne le fera pas. Soit une économie de 6 millions d'euros. Évidemment, les syndicats ont réagi contre ces pistes d'économie. Il y a, ce jeudi, un arrêt de travail dans les écoles.